

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET EMBAUCHE DU
PERSONNEL D'APPOINT POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE
NATURE MIXTE

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DESCRIPTION DES PROJETS

1. La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en relevés et mise en plan de bâtiments, en dessin assisté par ordinateur et l'embauche du personnel d'appoint.

2. Les services professionnels et techniques et le personnel d'appoint sont requis pour la gestion de l'occupation de l'espace, la confection des relevés, la mise en plan, l'intégration des données dans un progiciel de gestion ainsi que pour la réalisation, la gestion et la coordination des études, des analyses, des expertises, de la planification, de la préparation des plans et devis, de la surveillance des travaux, des services durant la construction, et du contrôle de la qualité des projets en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

SECTION II

LOCALISATION

3. Les services professionnels, les services techniques et le personnel d'appoint décrits aux articles 1 et 2 sont requis dans la cadre de divers projets localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et portant sur des bâtiments, des équipements ou des structures relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

- 4.** Le coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à 285 000 \$.

TOTAL : 285 000 \$

Annexe préparée le 2 novembre 2009 par :

Mario Gagnon, architecte
Service de la gestion des immeubles